



Conseillers en exercice	44
Présents	35
Nombre de pouvoirs	8
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 086

Convention de recouvrement avec le Service de Gestion Comptable pour abaisser le seuil de recouvrement du SPANC

Séance du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 2 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU (suppléant de Guy BRUNET) ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Philippe ESTERELLAS ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Béatrice TOUTIAS (suppléante de Bernard BONNEFOND) ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Laurence CHEVREUX (suppléante de Vincent PERRIERE) ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX et Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Stéphane DUPRAT ; Bernard ROUGIER à Isabelle DUGAUD ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Alexis TOURADE à Cyril FIALAIRE ; Nelly FAISSAT SIRIEIX à Mélanie LE NUZ ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Thierry LETELLIER à Benjamin SIMONS ; Jacques TOURNIER à Valérie BERTIN.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Gregorio YONG VIVAS.

Objet de la demande :

La présente délibération a pour objet de proposer à l'assemblée délibérante d'autoriser la signature d'une convention de recouvrement entre la Communauté de communes Creuse Grand Sud et la direction générale des finances publiques afin de définir conjointement une politique de recouvrement des recettes.

Éléments d'appréciation :

La signature de ce partenariat formalisera l'ambition commune de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes et des articles de rôle, en facilitant notamment les diligences du comptable et en contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Les parties à la convention souhaitent ainsi renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission des titres et des rôles jusqu'à leur recouvrement.

La présente convention vient notamment fixer à 90 € le seuil des saisies administratives à tiers détenteur (SATD) bancaires pour permettre d'améliorer le recouvrement des factures émises par le SPANC, dont le montant est de 94 €. Actuellement, le comptable public applique le seuil national réglementaire (130 €) et n'effectue donc aucune SATD bancaire pour les créances inférieures à ce montant.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la conclusion de la convention de recouvrement à intervenir avec la direction générale des finances publiques, telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à cette question.

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260708-2026_086-DE